

PASSEPORT BIOMETRIQUE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS : Mairie de Mouthe (03.81.69.27.45)

Prévoir environ 30 min pour un dossier. La personne doit être présente lors du dépôt du dossier et du retrait du passeport (mineurs également).

Les originaux de l'ensemble des pièces doivent être présentés.

ou Mairie de PONTARNIER
(03-81-38-81-38)

PIECES à FOURNIR :

Carte nationale d'identité

Ancien passeport ou, à défaut, la déclaration de perte (à demander à la Mairie) ou la déclaration de vol (à demander au Commissariat de Police, Gendarmerie)

2 photos d'identités récentes et identiques, de face, tête nue, format 35 mm X 45 mm :
Voir conditions d'acceptabilité des photos au verso.

1 justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) : facture EDF, de téléphone, d'eau, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou contrat de location en cours de validité, certificat d'imposition ou de non imposition, ... + si besoin une attestation sur l'honneur du logeur et sa carte d'identité

Livret de famille **ou** nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents

1 copie intégrale d'Acte de naissance récente (moins de 3 mois), **UNIQUEMENT si vous n'êtes pas en mesure de présenter un titre d'identité sécurisé ou si vous posséder une carte d'identité ou un passeport sécurisé périmé depuis plus de 2 ans** : à demander à la mairie du lieu de naissance pour les personnes nées en France. Pour les personnes nées à l'étranger et pour les personnes devenues françaises suite à une naturalisation, l'acte de naissance doit-être demandé au Service Central de l'Etat Civil – 44941 NANTES Cedex 9

Pour les personnes devenues françaises suite à une naturalisation ou une déclaration : 1 Justificatif de nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité, livret militaire) à demander au Tribunal d'Instance de Besançon

Justificatif en cas d'utilisation de 2^{ème} nom (nom d'épouse, nom d'usage) :

Livret de famille

Jugement de divorce

Extrait d'acte de naissance avec filiation

Extrait d'acte de mariage

Extrait d'acte de décès du conjoint, si mention de veuvage

Pour mineurs :

Carte nationale d'identité (ou passeport) du représentant légal

Livret de famille des parents

Si parents divorcés ou séparés : copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale ou l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale

En cas de résidence alternée : Carte nationale d'identité (ou passeport) des 2 parents et justificatif de domicile des 2 parents

Timbres fiscaux: (bureau de tabac, Centre des Finances publiques)

Majeur : 86€

Mineur de 15 ans et plus : 42€

Mineur de – de 15 ans : 17€

Conditions d'acceptabilité des photos d'identité :

Pour être acceptées, les photos d'identité doivent être conformes à la nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité et de voyage français, notamment les cartes nationales d'identité et les passeports, ainsi que sur les permis de conduire et les titres de séjours pour étrangers (norme ISO/IEC 19794-s : 2005)

► **La prise de vue doit être récente et ressemblante** au jour du dépôt de la demande et de retrait du titre.

► **Les photographies doivent être réalisées** par un professionnel ou dans une cabine photo, utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.

► **Les caractéristiques**

- **1- Format :** La photo doit mesurer 35mm de large sur 45mm de haut. La taille du visage doit être de 32 à 36mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).
- **2 - Qualité de la photo :** La photo doit être nette, sans pliure, ni trace.
- **3 - Luminosité / contraste / couleurs :** La photo doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.
- **4 - Fond :** Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le blanc est interdit.
- **5 - La tête :** La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.
- **6 - Regard et position de la tête :** Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite.
- **7 - Regard et expression :** Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.
- **8 - Visage et yeux :** Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.
- **9 - Lunettes et montures :** Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.